

Permis: sauver vos points en toute légalité

« Envoyé spécial » a enquêté sur le permis de conduire. En France, près de 10 millions de points ont été retirés en 2008, contre 3 millions en 2003. Une répression souvent jugée excessive. Mais les automobilistes peuvent récupérer leurs points par des moyens légaux.

Une contestation légale

80% des infractions ayant entraîné des retraits de points ne sont que de simples excès de vitesse, souvent de moins de 20 km/h... Face à cette répression parfois abusive, certains automobilistes, ulcérés, font donc appel à des avocats spécialisés pour sauver leur permis. Selon Me Nicolay Fakiroff, expert en droit routier (www.roosevelt-avocats.fr) à Paris, il est possible de contester une infraction. « La loi offre des mécanismes de recours et de défense. Malheureusement, de nombreux automobilistes n'ont pas été informés de leurs droits ou du fait qu'un certain nombre de points avaient été retirés de leur permis. »

Des vertus dévoyées



Il existe des mécanismes légaux de recours et de défense contre le retrait des points du permis.

Résultat, lors d'un banal contrôle routier, un automobiliste peut apprendre qu'il roule avec un permis annulé. « Un bon père de famille devient soudain un délinquant de la route, poursuit Me Fakiroff. En effet, l'annulation du permis entraîne celle de l'assurance auto. Le permis à points perd ainsi ses vertus pédagogiques. Son but était de faire prendre conscience à l'auto-

mobile qu'il doit changer de comportement sur la route. »

Une assurance « points »

Payer immédiatement un PV a pour effet de rendre l'infraction définitive, avec la perte de points. En revanche, contester la réalité d'une infraction permet de repousser le retrait. Un réseau d'avocats spécialisé a créé une assurance permettant à ses clients de protéger leurs points et sauver

leur permis. La société Sauf-Conduit propose une assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à ses sociétaires (www.sauf-conduit.fr), et la défense de leur dossier devant les juridictions. Flashes mal cadrés, jumelles laser mal étalonnées sont un exemple de leur arsenal juridique. Spectaculaire ou astucieux, certes, mais totalement légal...

■ Gilles Boussaingault

Confiscation

Selon la loi, lors d'un PV dressé par un officier de gendarmerie ou par la police, lors d'une infraction sévère au code de la route, comme un grand excès de vitesse, les autorités ont le pouvoir de confisquer le permis de

conduire. Elles ne peuvent le garder plus de trois jours. Au-delà, elles doivent le restituer à son titulaire.

À découvrir dans « Envoyé spécial » sur France 2 à 20 h 35.

FILM

Cluedo à fort McCallum

Au sein de l'armée américaine, la loi du silence est reine. Comme vont le découvrir John Travolta et Madeleine Stowe. Ils incarnent dans ce polar un couple de Sherlock Holmes menant l'enquête sur la mort suspecte d'une certaine Elisabeth Campbell.



« Le Déshonneur d'Elisabeth Campbell » sur France 3 à 20h35

Tout se complique quand ils apprennent que cette femme n'était autre que la fille du général Campbell, futur vice-président du pays.

Fans d'intrigues policières alambiquées, vous allez être servis. Particulièrement complexe, cette histoire, signée William Goldman (scénariste de « Les Pleins Pouvoirs », « Les Hommes du

président »), va faire marcher vos méninges à plein régime. Entre ceux qui mentent pour se protéger ou favoriser la carrière de leur supérieur, sans oublier ceux qui ne veulent pas qu'on salisse l'honneur de l'armée, notre tandem d'enquêteurs va avoir bien du mal à démêler l'affaire. Fausses pistes et coups de

théâtre se succèdent dans un habile méandre scénaristique orchestré par Simon West. Le réalisateur de « Tomb Raider » et « Les Ailes de l'enfer » délaisse l'action pure et dure. Pas de courses-poursuites, d'explosions ou de fusillades à outrance. La subtilité et l'ambiguïté sont de mise. On regrettera seulement que

John Travolta n'ait pas proposé un jeu plus sombre. Ses cabotinages et ses mimiques incessantes se révèlent fatigantes. On l'aura vu plus inspiré. L'ensemble tient néanmoins parfaitement la route et le suspense monte implacablement jusqu'au dénouement final.

■ Nicolas Jouenne

DOCUMENTAIRE

TF1: dessous de la privatisation



« Fin de concession », le film sulfureux de Pierre Carles, sortira le 27 octobre.

Le nouveau film de Pierre Carles, consacré à la privatisation de TF1, débarquera en salle le 27 octobre, et il pourrait bien faire des vagues. « Fin de concession » - que l'on ne verra sans doute jamais à la télévision, comme les six dernières œuvres du documentariste-, se penche sur la manière dont la chaîne publique a été cédée à Bouygues en 1987. Images d'archives, infiltrations, déguisement... Carles a sollicité de nombreux témoins, notamment dans l'univers des médias: Hervé Bourges, Jean-Marie Cavada,

Franz-Olivier Giesbert, Audrey Pulvar, Elise Lucet... On y retrouve aussi les images de David Pujadas en colère: douze individus, dont Pierre Carles, lui ont remis au début de l'été une « laisse d'or » symbolisant sa servilité au pouvoir politique.

Au-delà de la critique radicale des médias, Carles confesse que ce film fait le constat de son propre échec à investiguer sur de tels sujets, des limites de son travail d'enquêteur solitaire: « C'est l'action collective qui nous sauve », assure le journaliste.